

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2010

RÉSEAUX CONSULAIRES - (n° 2388)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 76

présenté par
M. Roustan

ARTICLE 4

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« applicable dans l'ensemble de »

le mot :

« concernant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification rédactionnelle.